



## DÉCISION

N° : 2025-74

Exécutoire le : 10 AVR. 2025

Publiée / Notifiée le : 10 AVR. 2025

Visée le : 09 AVR. 2025

**COMMANDE PUBLIQUE**  
**Marché n°25012**  
**Réfection partielle de la digue des Mouettes**  
**au Bourget du Lac**  
**Attribution**

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,

### DÉCIDE :

#### ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché n°25012 relatif à la réfection partielle de la digue des Mouettes pour une durée de 1.5 mois, non renouvelable.

Le montant forfaitaire du marché est de 45 000 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est l'entreprise MANANG domiciliée 302 rue des Blaches 38530 LA BUISSIÈRE

#### ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise titulaire du marché : MANANG

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la  
commande publique  
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,  
par Yves MERCIER Vice Président Communauté d'Agglomération, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage  
le 08/04/2025 15:54:01



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Décision 2025-74 : Marché n.25012 : Réfection partielle de la digue des Mouettes - au Bourget du Lac - Attribution -

**Date de transmission de l'acte :** 09/04/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 09/04/2025

**Numéro de l'acte :** Dec934 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20250408-Dec934-AI

**Date de décision :** 08/04/2025

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

**Nature de l'acte :** Actes individuels

**Matière de l'acte :**

- 1. Commande Publique
  - 1.1. Marchés publics
    - 1.1.1. Délibérations
      - 1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA